

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE**  
**Département du Cher**  
**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 5 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Annette BUREAU, Vice-Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 février 2024.

**Présents** : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, XIONG, DAUGU, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

**Pouvoirs** : néant

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RENIER, GELOTTE, GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10

La vice-présidente, Mme BUREAU a présenté l'ordre du jour.  
Assiste également à la réunion, Mme LE BRETON responsable du C.C.A.S.  
Ouverture de la séance – 1 pouvoir – secrétaire

**Objet : Délibération 2024/03/01 relatif aux dons et quêtes versés au CCAS**

Madame la Présidente du CCAS fait part aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de la nécessité de délibérer pour accepter d'une manière générale les dons et quêtes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Après avoir délibéré,

**Article 1** : DÉCIDE d'accepter les dons et quêtes versés pour la durée du mandat actuel, les montants seront imputés au budget de fonctionnement du CCAS.

Fait et délibéré le 5 mars 2024

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence



Secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France



Accusé de réception en préfecture  
018-261800379-20240305-20240301-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Égalité - Fraternité**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE**  
**Département du Cher**  
**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 5 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Annette BUREAU, Vice-Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 février 2024.

**Présents** : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, XIONG, DAUGU, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

**Pouvoirs** : néant

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RENIER, GELOTTE, GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10

La vice-présidente, Mme BUREAU a présenté l'ordre du jour.  
Assiste également à la réunion, Mme LE BRETON responsable du C.C.A.S.  
Ouverture de la séance – 1 pouvoir – secrétaire

**Objet : Délibération 2024/03/02 relatif au débat d'orientation budgétaire**

Madame la Présidente du CCAS rappelle aux membres du Conseil d'Administration du CCAS que le rapport d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein du Conseil d'Administration sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant la loi 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale étoffant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire en accentuant l'information aux membres du CCAS sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente sur la base du rapport d'orientation budgétaire du CCAS de l'exercice 2024,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Prend acte de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération pour l'exercice 2024 .

Fait et délibéré le 5 mars 2024

La Présidente  
Mme RENIER Laurence



Secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France



**Mode de diffusion** : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Publiée le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
018-261800379-20240305-20240302-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE**  
**Département du Cher**  
**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 5 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Annette BUREAU, Vice-Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 février 2024.

**Présents** : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, XIONG, DAUGU, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

**Pouvoirs** : néant

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RENIER, GELOTTE, GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10

La vice-présidente, Mme BUREAU a présenté l'ordre du jour.  
Assiste également à la réunion, Mme LE BRETON responsable du C.C.A.S.  
Ouverture de la séance – 1 pouvoir – secrétaire

**Objet : Délibération 2024/03/03 relatif à la gestion des logements jeunes de la résidence Abbé Moreux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Après avoir délibéré,

**Article 1** : DÉCIDE de valider et d'adopter les documents suivants joints en annexe pour la résidence Abbé Moreux, soit :

- Le contrat de location
- Le règlement intérieur
- L'état des lieux
- L'inventaire
- La liste des justificatifs

**Article 2** : AUTORISE la signature des documents utilisés pour la gestion des logements de la résidence Abbé Moreux

Fait et délibéré le 5 mars 2024

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence



Secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France



**Mode de diffusion** : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Publiée le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE**  
**Département du Cher**  
**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 5 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Annette BUREAU, Vice-Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 février 2024.

**Présents :** Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, XIONG, DAUGU, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

**Pouvoirs :** néant

**Absent(s) Excusé(s) :** Mmes RENIER, GELOTTE, GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10

**Objet : Délibération 2024/03/04 relatif aux subventions versées en 2024 par le CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré, décident :

Dossier envoyé par mail le 04/12/2023	Rappel 2023	Demande 2024	Décision 2024
ADAPEI 45 - Les Papillons Blancs (PEP 45)	100,00	100,00	100,00
Atelier Equilibre (Aubigny Gymnastique Volontaire)	200,00	300,00	500,00
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher - CDAD	400,00	500,00	400,00
Entraid'addict du Cher (Ex. Alcool Assistance)	200,00	500,00	200,00
Recyclerie Albinienne (Ex. Aubigny Solidarité)	500,00	1 000,00	500,00
Recyclerie Albinienne (Ex. Aubigny Solidarité) – journée famille - transport			600,00
Secours Catholique	500,00	500,00	500,00
Secours Populaire Français	500,00	1 000,00	500,00
Union Nationale des Amis et Famille de Malades Mentaux - Bourges	100,00		-
Vie Libre (Associations addictions)	200,00	200,00	200,00
VMEH - Visite des Malades dans les Ets Hospitaliers	100,00	200,00	200,00
AFSEP - Association Sclérose en Plaques		-	-
FEDERATION DES AVEUGLES VAL DE LOIRE		500,00	-
LA FABRIQUE A SOURIRE		-	-
RESERVE	510,00		300,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 700,00</b>	<b>4 800,00</b>	<b>4 000,00</b>

**Article 1 :** D'attribuer les subventions ci-dessus pour l'exercice 2024 ;

**Article 2 :** D'imputer ces dépenses au compte 65748 du Budget de Fonctionnement de l'exercice 2024.

Fait et délibéré le 5 mars 2024

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence

Secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France



A blue circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale d'Aubigny sur Nère is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE' and 'CHER - INDRE'.



A blue circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale d'Aubigny sur Nère is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE' and 'CHER - INDRE'.

**Mode de diffusion :** Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Publiée le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY-SUR-NERE**  
**DU 5 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Annette BUREAU, Vice-Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 février 2024.

**Présents** : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, XIONG, DAUGU, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

**Pouvoirs** : néant

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RENIER, GELOTTE, GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10

La vice-présidente, Mme BUREAU a présenté l'ordre du jour.

Assiste également à la réunion, Mme LE BRETON responsable du C.C.A.S.

Ouverture de la séance – 1 pouvoir – désignation du secrétaire de séance

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

Mme BUREAU précise que le projet de délibération relatif au débat d'orientation budgétaire sera abordé en fin de séance.

**Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023**

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 5 décembre 2023.

**Décision** : Les membres du conseil d'administration du CCAS, approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du 5 décembre 2023.

**Communication des décisions de la commission permanente du CCAS du 14 décembre**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre connaissance des décisions de la commission permanente.

Le 14 décembre 2023, la commission permanente s'est réunie pour étudier une demande de logement temporaire (ALT) :

**Décision** : Favorable pour 1 homme seul de 42 ans, pour 3 mois, dans l'attente de la réalisation de ses démarches (permis de conduire, emploi, logement).

Le 14 décembre 2023, la commission permanente s'est réunie pour étudier les demandes de secours suivantes :

N°	Composition	Demande	Montant	Décision
2023-039	1 adulte (40 ans) et 2 enfants (16 et 8 ans)	EDF	Dette 366,11 euros CCAS 150 euros	Favorable

2023-040	1 adulte (38 ans) et 3 enfants (18, 13 et 5 ans)	VEOLIA	Dette 353,22 euros CCAS 157 euros	Favorable
2023-041	1 adulte (42 ans)	EDF	Dette 1216,95 euros CCAS 157 euros	Favorable
2023-042	2 adultes (25 et 25 ans)	Loyer	Dette 1238 euros CCAS 150 euros	Refus prendre contact avec la mission locale pour recherche emploi + prévoir un accompagnement au budget

**Remarques :**

Mme MOREAU se questionne sur l'efficacité du dispositif du contrat engagement jeunes.

Mme DAUGU précise avec Mme BUREAU que certains profils sont difficiles à accompagner vers un emploi.

**Décision :** Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, les décisions prises ci-dessus.

**Projet de délibération n° 2024/03/01 relatif aux dons et quêtes versés au CCAS**

Madame la Présidente du CCAS fait part aux membres du Conseil d'Administration du CCAS du versement de dons et quêtes au profit du C.C.A.S.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'accepter les dons et quêtes versés au profit du CCAS pendant la durée du mandat actuel.

Ils seront imputés au budget de fonctionnement du CCAS.

**Décision :** Les membres du conseil d'administration du CCAS acceptent, à l'unanimité des membres présents et représentés, les dons et quêtes versés au CCAS pour la durée du mandat actuel.

**Projet de délibération n° 2024/03/03 relatif à la gestion des logements jeunes de la résidence Abbé Moreux**

Madame BUREAU rappelle que le CCAS est propriétaire d'un parc de logements géré en interne. Certains logements appartiennent à la mairie (résidence jeunes place de la résistance et résidence des Grands jardins en colocation) et d'autres au Centre Communal d'Action Sociale (résidence Abbé Moreux).

Considérant la nécessité de mettre à jour les documents de location pour la résidence Abbé Moreux.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de valider et d'adopter les documents suivants joints en annexe pour la résidence Abbé Moreux, soit :

- Le contrat de location
- Le règlement intérieur
- L'état des lieux
- L'inventaire
- La liste des justificatifs

Et d'acter que ces nouveaux documents seront utilisés sur les prochains contrats de location à venir en signature.

**Remarques :**

Mme BUREAU précise que les logements seront attribués pour des jeunes de 15 à 30 ans et qu'il est nécessaire d'ajouter dans le règlement intérieur l'obligation de trier les déchets ménagers sinon le tri sera effectué par une société indépendante et cette prestation sera facturée au locataire.

**Décision :** Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, les documents pour la gestion de la résidence Abbé Moreux.

**Projet de délibération n° 2024/03/02 relatif au versement des subventions aux associations en 2024**

Madame la Présidente du CCAS propose aux membres du conseil d'administration du CCAS de fixer les montants des différentes subventions émanant des demandes d'associations caritatives.

Considérant que ces associations caritatives méritent d'être soutenues pour les bienfaits qu'elles apportent à la commune,

Un récapitulatif des actions menées à Aubigny/Nère est joint en annexe.

Madame la Présidente invite les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. à délibérer sur l'attribution de ces subventions. Un montant global de 4 000 euros est prévu au budget 2024.

Dossier envoyé par mail le 04/12/2023	Rappel 2023	Demande 2024
ADAPEI 45 - Les Papillons Blancs (PEP 45)	100,00	100,00
Atelier Equilibre (Aubigny Gymnastique Volontaire)	200,00	300,00
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher - CDAD	400,00	500,00
Entraid'addict du Cher (Ex. Alcool Assistance)	200,00	500,00
Recyclerie Albinienne (Ex. Aubigny Solidarité)	500,00	1 000,00
Secours Catholique	500,00	500,00
Secours Populaire Français	500,00	1 000,00
Union Nationale des Amis et Famille de Malades Mentaux - Bourges	100,00	
Vie Libre (Associations addictions)	200,00	200,00
VMEH - Visite des Malades dans les Ets Hospitaliers	100,00	200,00
AFSEP - Association Sclérose en Plaques		-
FEDERATION DES AVEUGLES VAL DE LOIRE		500,00
LA FABRIQUE A SOURIRE		-
RESERVE	510,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 700,00</b>	<b>4 800,00</b>

**Remarques :**

Mme BUREAU précise que l'association de gym volontaire accepte de proposer des séances gratuites aux personnes ayant participé aux 14 séances de gym avec la Mutualité Française donc nous proposons une subvention supérieure à ce qui a été demandé, soit 500 euros.

Mme BUREAU précise que la recyclerie albinienne organise une journée dans un parc de loisirs pour les familles chaque été et que le CCAS participera à hauteur de 600 euros pour payer les frais de transport, leur subvention est donc de 500 euros + 600 euros, soit 1 100 euros.

**Décision :** Les membres du conseil d'administration du CCAS attribuent, à l'unanimité des membres présents et représentés, les subventions suivantes :

Dossier envoyé par mail le 04/12/2023	Rappel 2023	Demande 2024	Décision 2024
ADAPEI 45 - Les Papillons Blancs (PEP 45)	100,00	100,00	100,00
Atelier Equilibre (Aubigny Gymnastique Volontaire)	200,00	300,00	500,00
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher - CDAD	400,00	500,00	400,00
Entraid'addict du Cher (Ex. Alcool Assistance)	200,00	500,00	200,00
Recyclerie Albinienne (Ex. Aubigny Solidarité)	500,00	1 000,00	500,00
Recyclerie Albinienne (Ex. Aubigny Solidarité) – journée famille - transport			600,00
Secours Catholique	500,00	500,00	500,00
Secours Populaire Français	500,00	1 000,00	500,00
Union Nationale des Amis et Famille de Malades Mentaux - Bourges	100,00		-
Vie Libre (Associations addictions)	200,00	200,00	200,00
VMEH - Visite des Malades dans les Ets Hospitaliers	100,00	200,00	200,00
AFSEP - Association Sclérose en Plaques		-	-
FEDERATION DES AVEUGLES VAL DE LOIRE		500,00	-
LA FABRIQUE A SOURIRE		-	-
RESERVE	510,00		300,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 700,00</b>	<b>4 800,00</b>	<b>4 000,00</b>

**Projet de délibération n° 2024/03/02 relatif au débat d'orientation budgétaire 2024 du CCAS**

Madame la Présidente du CCAS fait part aux membres du Conseil d'Administration du CCAS du rapport d'orientation budgétaire du C.C.A.S. joint en annexe.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de débattre du rapport d'orientation budgétaire du C.C.A.S.

**Questions :**

M. DECROIX demande si des usagers du portage de repas ont sollicité le CCAS pour une aide financière à la suite du changement de prestataire.

Mme BUREAU précise qu'une enveloppe supplémentaire est prévue à cet effet. Mme COULEON va sonder les personnes concernées, de plus en enquête sera effectuée avant l'été, un retour sera transmis aux membres du CCAS.

Mme DAUGU demande ce que va devenir l'ancien véhicule du portage de repas.

Mme BUREAU répond qu'il est toujours dans le parc de véhicule de la commune et qu'il sera utilisé par les services communaux ou lors d'évènement.

M. DECROIX demande à quoi correspondent les montants sur les chapitre 70 et 75.

Mme BUREAU répond que le chapitre 70 correspond à la facturation du service portage de repas (compte 70688 autres prestations de services) et le chapitre 75 correspond aux loyers reçus pour les logements situés rue Abbé Moreux (compte 752 revenus des immeubles).

Mme BALDINI informe qu'elle connaît 2 personnes âgées isolées.

Mme BUREAU lui propose d'envoyer les coordonnées de ces personnes par e-mail au CCAS. Elles seront contactées par Mme COULEON. Mme BUREAU rappelle à chaque membre qu'ils peuvent nous orienter ou signaler des personnes isolées. C'est la mission principale du service accompagnement social. Mme DORISON propose également chaque vendredi après-midi une permanence d'écoute pour les personnes isolées. Un lien est fait régulièrement entre Mme DORISON et Mme COULEON sur des situations.

**Décision :** Les membres du conseil d'administration du CCAS prennent acte, à l'unanimité des membres présents et représentés, du débat d'orientation budgétaire 2024 du CCAS.

#### Informations - questions diverses

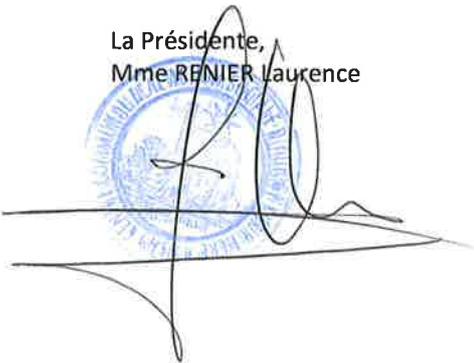
- Mme DORISON présente l'après-midi prévue le vendredi 8 mars 2024 pour échanger autour de l'évolution du droit des femmes.

---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Signé, le 5 mars 2024

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence



La Secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France



**Mode de diffusion :** Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Publiée le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

